



La Présidente

Arrêté n° 2021-315 du 21 octobre 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU la Délibération n° CP 08-1283 D du 27 novembre 2008 portant création de la Réserve Naturelle Régionale du Val et Coteau de Saint-Rémy (78),
- VU les arrêtés n°09-12 du 16 janvier 2009 et n°14-093 du 6 octobre 2014 relatifs à la composition du comité consultatif de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Val et Coteau de Saint-Rémy.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désignée pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein du comité consultatif de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Val et Coteau de Saint-Rémy :

- **Madame Elodie DUCROHET**, *conseillère régionale d'Île-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie PÉCRESSÉ

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Tel: 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr